

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
 SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. M. BIGOT), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme MIRALLES), Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Police et libertés publiques

SECURITE ET PREVENTION – VIDEOPROTECTION ET PROJET DE CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU) - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

DEL20220912_18

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Abstentions : 4

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Contre : 2

Rapporteur : Le Maire - VU en C° finances du 8/09/2022

Dans le cadre de sa politique locale de sûreté, la ville de Ouistreham a souhaité renforcer les moyens de prévention et de sécurité des biens et des personnes sur la voie publique communale, en mettant en place un dispositif de vidéoprotection composé d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) et de caméras disposées sur le territoire communal.

D'ores et déjà fortement soutenue par l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) et de la DSIL, la commune peut prétendre à un nouveau financement au titre de la DETR en sa qualité de station balnéaire, prenant en compte spécifiquement l'installation des caméras dans ses quartiers de résidences secondaires.

Les travaux d'installation des caméras prévus dans ces quartiers ont donc fait l'objet d'une nouvelle demande de subvention, pour laquelle une délibération est demandée.

Plan de financement prévisionnel du projet :

DEPENSES PREVISIONNELLES		FINANCEMENT	
Nature des dépenses	Montant en €HT	Type de financement	Montant en €HT
Travaux	248 300 €	Subvention DETR	99 320 €
		Autofinancement	148 980 €
TOTAL	248 300 €	TOTAL	248 300 €

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés¹, avec 2 voix contre²,**

- ➔ **RETIRE** la délégation accordée au maire pour demander des subventions (26° délégation), pour le temps de la présente délibération ;
- ➔ **AUTORISE** le maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR pour la réalisation des travaux ci-dessus ;
- ➔ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le

¹ Mme Segaud Castex et MM Chauvois, Meslé et Tison s'abstiennent.

² Mme Börner et M. Nourry votent contre.